



**MAITRISE D'OEUVRE POUR L'AMENAGEMENT ET LA VEGETALISATION DU
PARC PIERRE AVENUE JACQUES DUCLOS**

Signature du marché

Décision n°2023-152

LE MAIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122.22,

VU l'Article L.2123-1 du Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°14190 du 23 mai 2020 par laquelle l'assemblée délègue au Maire ses attributions pour la durée de son mandat, pour les matières mentionnées aux alinéas 1 à 26 inclus hormis les 17, 21, 25 de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que Ville souhaite missionner un maître d'œuvre dans le cadre de l'aménagement et de la végétalisation du Parc Pierre avenue Jacques Duclos,

CONSIDERANT l'offre présentée par la société **VERDI INGENIERIE CŒUR DE France - 28000 CHARTRES** - pour un montant provisoire de **56 296,00€ ht**,

DECIDE

DE SIGNER le marché avec cette société.

D'AUTORISER le règlement des dépenses afférentes pour un montant provisoire de **56 296,00€ ht**.

DIT que la dépense est inscrite au Budget Communal.

Il sera rendu compte au Conseil Municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

Fait à Sainte-Geneviève-des-Bois,

Signé électroniquement par
Frédéric PETITTA

Le 16 juin 2023

Maire de Sainte-Geneviève des Bois,
Vice-Président de Cœur d'Essonne Agglomération.